



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle pour la saison 2005/2006**

**Le Canton de Vaud consacrera CHF 193'000 à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2005/2006. Huit compagnies bénéficieront de ce soutien, six sous forme de subventions ponctuelles et deux dans le cadre d'un contrat de confiance de trois ans.**

Sur préavis de la Commission vaudoise de la danse, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir la réalisation de six des dix projets de création proposés durant la saison 2005/2006, par l'octroi des subventions suivantes :

- CHF 20'000 à la " Compagnie Jean-Marc Heim ", pour monter le spectacle intitulé " Creatura " (chorégraphe : Jean-Marc Heim ) ;
- CHF 13'000 à la " Compagnie Nomades ", pour monter le spectacle intitulé " Le Bal des Vampires " (chorégraphe : Serge Campardon) ;
- CHF 13'000 à la " Fondation Compagnie Fabienne Berger ", pour monter le spectacle intitulé " Création 05 " (chorégraphe : Fabienne Berger) ;
- CHF 10'000 à l'" Association au VIIè Ciel ", pour monter le spectacle intitulé " Lola's effects " (chorégraphe Arthur Kuggeleyn) ;
- CHF 10'000 à l' " Association LaCie ", pour monter le spectacle intitulé " Pièces d'origine " (chorégraphe : Estelle Héritier) ;
- CHF 7'000 à la " Cie Nicole Seiler ", pour monter le spectacle intitulé " Dolls " (chorégraphe : Nicole Seiler).

En outre, le Conseil d'Etat a renouvelé son aide aux deux compagnies bénéficiaires en 2004 d'un contrat de confiance de trois ans, par l'octroi d'une subvention de CHF 60'000, à savoir à " Parano Fondation " et à la " Compagnie Linga ".

Lausanne, le 11 mars 2005

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

M. Nicolas Gyger, président de la Commission vaudoise de la danse, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles, 021/ 316 07 44